

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
3964 RUE SAINT-JACQUES**

PRENEZ AVIS que, lors de la séance régulière du conseil d'arrondissement qui se tiendra le **12 février 2018 à 19 h** à la salle du conseil (2^{ième} étage) de la mairie d'arrondissement située au 815, rue Bel-Air, le conseil statuera sur une demande de dérogation mineure relative à l'agrandissement d'un bâtiment situé au **3964 rue Saint-Jacques**. La demande a pour objet de déroger à la hauteur minimale de 2 étages prescrite à la carte « Limites de hauteur » de l'annexe A du Règlement d'urbanisme (01-280).

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à cette demande.

Montréal, le 25 janvier 2018

La secrétaire d'arrondissement substitut
Daphné Claude